

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

Procédure simplifiée de changement de nom de famille

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE

La procédure simplifiée de changement de nom permet à une personne majeure ou à une personne mineure émancipée de **changer de nom de famille** pour prendre un nom issu de sa filiation : nom du père, nom de la mère ou noms des deux parents accolés dans l'ordre choisi et dans la limite d'un nom pour chacun des parents.

Retrouvez toutes les étapes de la démarche à suivre en suivant le lien officiel suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379> (<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.service-public.fr%2Fparticuliers%2Fvosdroits%2FF36379&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7C45b6be386444e4ae8eb08dad438fc54%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638055638641266249%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWlloiMC4wLjAwMDAiLCJ0IjoiV2luMzliLCJBTiI6Ikk1haWwiLCJXVCi6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=%2F08QDY82s4UZx1GWsy%2BBuUKCilMdmGPWkvNCyDh6ZyE%3D&reserved=0>)

Télécharger la notice d'explication complète :

- Comment présenter votre demande ?
- Où déposer votre demande ?
- Liste des pièces justificatives

Télécharger le formulaire à remplir : Cerfa N°16229*01

Les informations demandées :

- Identité
- Motif de votre demande
- Renseignements administratifs
- Attestations sur l'honneur